

## La biodiversité et les services écologiques

# Les enjeux de la prise en compte par les entreprises

La biodiversité, qu'il s'agisse de la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes est une dimension essentielle du vivant qui est porteuse du potentiel évolutif qui garantit la capacité d'adaptation des espèces comme des écosystèmes face aux changements. Cet article vise à présenter les principaux défis et opportunités auxquels les entreprises, municipalités, etc. du Québec et d'ailleurs sont confrontées dans la prise en compte de la biodiversité et des services écologiques.



PAR JOEL HOUDET

président fondateur de Synergiz,  
directeur général d'Integrated  
Sustainability Services (ISS)

ET PAR PHILIPPE AUZEL

coordonnateur du Centre de la  
science de la biodiversité du  
Québec (CSBQ)

Le maintien de la biodiversité et des services écologiques (B&SE), c'est-à-dire l'ensemble des bénéfices que nous retirons de la gestion ou de l'exploitation des ressources et l'ensemble des services que nous retirons des écosystèmes constituent un enjeu vital pour l'humanité. Outre sa valeur économique, la B&SE sont investis de valeurs symboliques, identitaires et éthiques. L'utilisation de la B&SE façonne les paysages et modifie la biodiversité en retour. De fait, les entreprises sont à la fois dépendantes en même temps qu'elles ont des impacts sur la B&SE.

### LES RÔLES DES ENTREPRISES DANS L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Si les précédentes extinctions de biodiversité résultaient de bouleversements géologiques ou climatiques, la crise actuelle est étroitement liée aux activités humaines. La responsabilité pour l'érosion de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes et la diminution de la disponibilité des SE est partagée par l'ensemble des acteurs économiques, mais celle des entreprises se situe au premier plan. Au lieu d'investir dans le capital naturel, les entreprises privatisent les bénéfices tirés de l'exploitation des services écologiques, externalisent les coûts de la perte de la B&SE qui reviennent à la charge de la société et ne procèdent à des compensations de dommages causés que quand ils sont tenus de le faire ou si cela s'avère rentable.

### DES PRESSIONS SOCIALES GRANDISSANTES, NOUVEAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Depuis la décision VIII/17 à Curitiba en mars 2006 dans le cadre de la 8<sup>e</sup> Conférence des parties

de la Convention sur la diversité biologique, les entreprises ont été progressivement invitées à contribuer aux objectifs internationaux en matière de biodiversité. Si la B&SE sont des sujets importants pour un petit nombre d'entreprises, elles sont de plus en plus nombreuses à se mobiliser, parfois au-delà de la réglementation, afin d'apporter une réponse aux attentes de leurs parties prenantes.

Comme pour les problématiques environnementales traditionnelles (les déchets, l'eau ou les sols), gérer les attentes des parties prenantes en matière de B&SE implique pour une entreprise de comprendre et anticiper les risques et opportunités qui y sont associés. Relevant d'analyses qualitatives et de points de vue divergents, ces risques et opportunités sont parfois difficiles à identifier et à prendre en compte du fait de l'absence de liens directs avec l'entreprise.

En ce qui concerne la B&SE, le plus opportun est de raisonner en termes d'interdépendance (dépendances et impacts) comme peuvent en témoigner les entreprises qui utilisent des éléments de B&SE dans leurs processus de production, ou dont une part importante du chiffre d'affaires est issue de la biodiversité. La notion d'interdépendance à la biodiversité permet de repenser les diagnostics stratégiques internes (comme les facteurs de réussite) et externes (par exemple : les possibilités, les contraintes de positionnement par rapport à ses concurrents) des entreprises. La principale préoccupation devrait être de comprendre et de gérer les éléments de la B&SE avec lesquels les entreprises interagissent.

### COMPRENDRE LES COMPORTEMENTS DES ENTREPRISES FACE À LA B&SE

Toute entreprise qui se préoccupe de réconcilier ses activités avec la biodiversité est confrontée à la difficulté d'identification de ses interactions avec la B&SE.

Si l'on prend le concept d'interdépendance (dépendances et impacts) à la biodiversité, on note que les entreprises ont deux préoccupations principales (tableau 1).

**TABLEAU 1**

**La gestion des interdépendances (dépendances et impacts) d'une entreprise à la biodiversité et aux services écologiques**

Dépendances		Impacts	
Sécurisation des bénéfices issus des SE contribuant aux revenus	Éviter des surcoûts économiques dus aux changements de disponibilité de SE	Évaluation de la responsabilité juridique : du respect de la réglementation aux actions volontaires	Maîtrise des impacts sur la biodiversité remarquable et les SE utiles à d'autres personnes physiques ou morales
Gestion des B&SE influençant les activités de l'organisation		Gestion des parties prenantes de l'organisation par rapport aux B&SE	
Gérer les dimensions spatiales et temporelles de la disponibilité en B&SE (sources, origines), de leurs modes de diffusion (trajectoires, distances), et des niveaux des bénéfices recherchés et effectivement appropriés (quantité, qualité)	Éviter toutes formes d'impacts négatifs (dommages, surcoûts) issus de changements de fonctions et processus écologiques conditionnant les SE influençant l'activité de l'entreprise	Inventaire des éléments de B&SE relevant de la responsabilité juridique de l'entreprise, selon les législations en vigueur dans les zones où elle est implantée et plus globalement	Gestion stratégique des attentes des parties prenantes dans le cadre d'une politique de responsabilité sociale et environnementale

En premier lieu, l'entreprise cherche à maîtriser les SE qui influencent ses activités (dépendances) et à éviter toutes formes d'impacts négatifs issus de changements de fonctions et processus écologiques conditionnant les SE influençant son activité. L'entreprise cherche ensuite à gérer ses interactions à la B&SE avec ses parties prenantes en évaluant la responsabilité de l'entreprise (RSE) en matière de la B&SE. Cela lui permet d'élaborer une stratégie de maîtrise de ses impacts, en premier lieu pour ceux des éléments de B&SE qui relèvent de sa responsabilité juridique. Une gestion stratégique et volontaire, dans le cadre d'une politique de RSE, peut amener l'entreprise à dépasser les exigences légales. La démarche de l'entreprise se résume alors au questionnement suivant : dans quels buts, à qui et comment devrait-elle rendre compte de ses interactions avec la B&SE?

En matière de gestion d'impacts, la stratégie d'entreprise peut viser à identifier, évaluer, suivre et mitiger ses impacts négatifs sur la biodiversité remarquable et les services écologiques utiles à d'autres personnes physiques ou morales. Mais comment peuvent-elles quantifier et suivre, dans l'espace et le temps, leurs interdépendances clés de manière pertinente? Il faut pour cela construire des indicateurs adaptés à ce besoin et aux attentes des parties en présence.

**DES INDICATEURS ET DES INSTITUTIONS ADAPTÉS**

Le choix des indicateurs, monétaires ou non, constitue une étape importante pour la compréhension des enjeux liés à la B&SE, la prise de décision, la mise en œuvre de plans d'action et la mesure de la performance à destination des parties prenantes internes ou externes à l'entreprise.

Dans cette optique, il convient de souligner l'importance de la prise en compte des

implications monétaires tangibles des interdépendances aux BSE pour pouvoir influencer sur les processus de décision de l'entreprise. Or, cela implique rarement la monétarisation des SE via les méthodes d'évaluation économique récemment plébiscitées.

Dans les faits, l'entreprise cherchera plutôt à chiffrer la rentabilité (réelle) des différentes options qui lui sont proposées pour envisager dans quelles conditions le maintien de la disponibilité de certains SE ou la conservation de la biodiversité seraient rentables. Pour une entreprise, la logique à assurer la viabilité de la biodiversité et le maintien de la disponibilité des SE est loin d'être une évidence, surtout tant qu'il n'en coûte rien de les détruire, de les uniformiser et qui plus est si les changements de pratiques visant à remédier à cela ne sont pas rentables. Si les externalités, visées par l'évaluation économique, ne sont pas internalisées d'une manière ou d'une autre (tableau 2 page 48), les résultats monétaires obtenus ont fort peu de chance de générer des changements de comportement en raison de cette absence de conséquence pécuniaire tangible à anticiper par l'entreprise. En d'autres termes, si les externalités de l'entreprise en matière de B&SE n'ont pas un impact économique pour celle-ci, il y a peu de chance qu'elle cherche à les réduire.

Un nombre croissant d'études invite d'ailleurs à développer un ensemble normalisé d'indicateurs d'affaires et des protocoles de mesure, notamment aux fins de la divulgation des impacts et dépendances B&SE des entreprises aux parties prenantes externes.

**EN CONCLUSION QUELLE EST LA SITUATION DE LA B&SE?**

À ce jour, aucun encadrant législatif spécifique à l'usage de la biodiversité et des services écologiques n'a été formalisé au Québec bien

**La biodiversité et les services écologiques**  
Les enjeux de la prise en compte par les entreprises

**TABLEAU 2**  
Options institutionnelles pour la gestion des interactions entre acteurs par rapport à la biodiversité et aux services écologiques

	Paiements par les bénéficiaires	Paiements par les pollueurs
Services écologiques	<p><b>Paiements pour les services écologiques directs :</b> Les bénéficiaires paient pour les bénéfices retirés de certains flux de SE (appropriation partielle des bénéfices possibles).</p> <p>Arrangements contractuels bilatéraux : ex. : paiements liés à l'entretien des bassins versants (quantité et qualité de l'eau)</p>	<p><b>Marchés pour les services écologiques :</b> Les pollueurs paient pour leurs dommages en achetant des unités compensatoires/des droits à polluer à d'autres agents contrôlant lesdites unités.</p> <p>Marchés/arrangements bilatéraux : ex. : séquestration du carbone en forêt, marchés portant sur les émissions affectant la qualité de l'eau</p>
Biodiversité	<p><b>Droits d'accès et d'usage :</b> Les bénéficiaires paient directement pour l'accès ou l'usage de la ressource (ex. : écotourisme, quotas de chasse).</p>	<p><b>Marchés de la biodiversité :</b> Paiements en raison des dommages causés à ou des pressions exercées sur la biodiversité.</p> <p>Marchés/arrangements bilatéraux : ex. : banques d'actifs naturels ou d'unités de compensation, quotas de pêche individuels transférables</p>

Source : Parker, C. et M. Cranford (2010). *The little biodiversity finance book. A guide to proactive investment in natural capital (PINC)*, Global Canopy Foundation, 84 p.

que plusieurs démarches soient en cours pour faire évoluer des législations existantes, pour les milieux humides par exemple.

Les entreprises jouent un rôle important dans la perte de biodiversité et certaines d'entre elles commencent à s'en préoccuper. Elles participent à des plateformes de concertation comme celles établies par le Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ) et ses partenaires (Hydro-Québec, FIHOQ, CPEQ, l'Institut EDS et le MDDEFP).

Nous recommandons aux entreprises soucieuses d'améliorer leur empreinte B&SE de réfléchir en termes d'interdépendance avec la biodiversité. Cela implique que soient mieux compris les éléments de B&SE avec lesquels elles sont en interaction dans le cadre de relations de dépendance et/ou d'impacts (outil diagnostic).

En d'autres termes, si les externalités de l'entreprise en matière de B&SE n'ont pas un impact économique pour celle-ci, il y a peu de chance qu'elle cherche à les réduire.

Dans cette perspective, les recherches récentes afin de concevoir des outils et des indicateurs B&SE pour les entreprises sont prometteuses, mais davantage de recherche est nécessaire pour aboutir à une pleine intégration des indicateurs B&SE dans les processus de prise de décision comme les systèmes d'information comptable pour aller vers de réels bilans biodiversité.

Toutefois, en l'absence d'institutions claires et socialement efficaces (comme les marchés de droits d'accès et d'utilisation, la fiscalité environnementale) pour réguler les interactions entre agents (entreprises, clients) pour la B&SE, seules les pressions des intervenants les plus puissants (ONG, grand public, les clients) pourraient avoir une influence sur les stratégies et pratiques des entreprises en matière de gestion durable et de conservation de la biodiversité ainsi que du maintien des services écologiques dont nous bénéficions au quotidien. On peut également penser que si la divulgation des impacts et dépendances à la B&SE relevait d'une obligation pour les entreprises, cela serait un incitatif tangible pour changer leurs stratégies et les pratiques associées. ■